

**DISCOURS DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX
A L'OCCASION DES CEREMONIES MARQUANT LA RENTREE
JUDICIAIRE 2014-2015**

KIGOBE , le 07 Octobre 2014

Excellence Monsieur le Président de la République,

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Excellence Monsieur le Premier-Vice Président de la République,

Excellence Monsieur le Deuxième-Vice Président de la République,

Honorable Ombudsman,

Honorables Parlementaires

Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux,

Excellence Mesdames, Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président de la Cour Suprême,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la
Magistrature ;

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,

Mesdames, Messieurs les Membres de la Communauté Judiciaire,

Mesdames, Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et
Consulaire,

Mesdames, Messieurs les Hauts gradés des corps de défense et de
sécurité ;

Mesdames, Messieurs, tout Protocole observé,

En cette journée où nous procédons aux cérémonies marquant la Rentrée Judiciaire pour l'exercice 2014-2015, c'est pour nous un honneur et un réel plaisir de nous adresser à cet auguste assemblée pour dresser le bilan de l'exercice écoulé et présenter les perspectives pour cette année judiciaire dont nous célébrons officiellement la rentrée.

Mais, permettez-nous tout d'abord de nous acquitter d'un agréable devoir en souhaitant fort chaleureusement la bienvenue à son Excellence Monsieur le Président de la République et Magistrat Suprême, tout en lui exprimant nos sentiments de profonde gratitude pour avoir bien voulu rehausser de sa présence les présentes cérémonies en dépit de ses multiples et honorables charges.

C'est bien là un témoignage éloquent de l'importance qu'il réserve dans ses préoccupations à la satisfaction des aspirations à la justice de la part du peuple burundais qui l'a précisément élevé à cette Magistrature Suprême. Aussi, le peuple lui en saura toujours gré.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Honorables, Mesdames, Messieurs ;

Distingués invités, tout protocole observé,

D'emblée, nous pouvons affirmer, que les avancées impulsées par l'exécution de la politique sectorielle de la justice 2011-2015 et la mise en œuvre des recommandations formulées lors des Etats Généraux de la Justice donnent largement matière à une satisfaction légitime.

En effet, des réalisations en matière de programmation et de suivi des activités allant toujours dans le sens de l'amélioration de la performance et de la professionnalisation auxquelles on osait à peine rêver, il y a quelques années ont, non seulement, vu le jour mais se sont naturellement installées aujourd'hui dans nos pratiques et habitudes quotidiennes.

C'est ainsi que, dans l'évaluation des activités et du rendement, le Service Statistique fournit régulièrement de véritables tableaux de

bord indiquant la situation au début et à la fin de chaque trimestre où chacun apprécie objectivement ses performances en conséquence. Nous en sommes aujourd'hui au 14^{ème} Tableau de bord trimestriel disponible.

Au courant de cette année, ce service a sorti le premier Annuaire Statistique du Ministère de la Justice mettant ainsi à la disposition de tout utilisateur éventuel des données compilées prêtes à être exploitées. Le Comité de Rédaction de cet Annuaire Statistique est déjà à pied d'œuvre pour la confection de l'Annuaire suivant.

Sur base des statistiques judiciaires, des réunions trimestrielles d'évaluation des performances avec tous les chefs de services ont été instituées.

Ces évaluations régulières ont permis de juguler les problèmes des arriérés judiciaires entassés pendant des années, l'inexécution et/ ou la mauvaise exécution des jugements.

Ainsi, pour faire face à de graves problèmes d'inexécution et de mauvaise exécution des jugements qui était devenu source d'insécurité dans le pays, la campagne d'exécution des jugements lancée depuis l'année dernière a été clôturé fin mars 2014.

Au total, plus de 49.000 dossiers ont été exécutés en 18 mois. Selon les statistiques, avant cette campagne entre 2% et 5% des décisions judiciaires étaient seulement exécutées.

Les juridictions hiérarchiquement supérieures procèdent actuellement à la vérification de l'exécution chaque fois que de besoin conformément à la loi. Et, nous avons pris un engagement ferme qu'à la fin de cette année en cours, tout le contentieux relatif à l'exécution des jugements sera vidé.

Désormais, l'exécution se fera au fur et à mesure que les jugements sont devenus définitifs.

Ces évaluations régulières ont permis également d'améliorer le rendement général des Magistrats et Agents de l'Ordre Judiciaire.

Comme nous avons toujours eu l'occasion de nous exprimer là-dessus, ces différents tableaux de bord ont éveillé la conscience de tout un

chacun à telle enseigne que, à force de s'y regarder comme dans un miroir en se comparant aux autres, personne ne tient à être épinglé comme étant le responsable de la baisse générale du rendement pour avoir tenu le bas du pavé dans le classement .

Aujourd'hui, le rendement moyen est plus que satisfaisant. Il est passé de 0,2 dossiers par mois et par magistrat en 2011 à 6,2 dossiers par mois et par magistrat dans la seconde moitié de 2014 ; certaines juridictions dépassent la moyenne de 10 dossiers par mois et par magistrat.

Cela est une première dans l'histoire de la justice burundaise que le rendement dépasse la moyenne prévue par le Règlement d'Ordre Intérieur des juridictions. Nous nous ne pouvons que continuer à encourager chacun à toujours donner le meilleur de lui-même afin d'éviter de retourner en arrière ou de tomber.

Nous tenons à rappeler ici le contenu de notre circulaire sur la célérité dans le traitement des dossiers dans laquelle nous exigeons le respect du maximum de trois remises. Ceci permettra de résoudre la problématique de la lenteur judiciaire et découragera les spéculateurs qui, parfois, pour un raison ou une autre évite d'être jugés.

Par ailleurs, le Ministère de la Justice a créé, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers une Cellule chargée de moderniser les services judiciaires, opérationnelle depuis octobre 2013.

Elle a déjà enclenché plusieurs actions parmi lesquelles figurent la capitalisation et l'extension des bonnes pratiques dont l'accompagnement des acteurs judiciaires en planification.

La cellule qui, pour le moment travaille dans des zones pilote va bientôt étendre ses services dans d'autres provinces avec l'appui en mobilier, en archivage et en outils informatiques.

Parallèlement et toujours dans le but ultime d'améliorer le fonctionnement et l'administration de la justice, L'Inspection Générale de la Justice a adopté un référentiel de contrôle moderne et vient de sortir un rapport synthèse des missions d'inspections pilotes qui donne une vision globale des dysfonctionnements, des analyses et des propositions d'améliorations pour que l'offre de la justice s'exerce dans le respect de

la bonne gouvernance comme cela ressort dans les priorités de la politique sectorielle 2011-2014 et dans les recommandations des Etats Généraux de la Justice tenues l'année dernière. Les mécanismes de suivi des recommandations issues des inspections seront renforcés.

Il sied aussi de mentionner la création d'une cellule informatique chargée d'assurer une meilleure gestion des moyens alloués et garantir au maximum leur pérennité.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Honorables, Mesdames, Messieurs ;

Distingués invités, tout protocole observé,

Dans le souci de rapprocher la justice des justiciables, nous devons saluer la promulgation de la loi organique n°1/17 du 15 Mai 2104 portant suppression du pourvoi en Cassation devant la Cour Suprême et attribution de compétences aux Cours d'Appel pour les affaires relatives aux terres rurales car elle est venue à point nommé, non seulement pour désengorger cette Cour, mais aussi pour réduire les distances que devaient parcourir les justiciables et les délais pour espérer voir la fin de la procédure. Nous ne saurions aussi passer sous silence les progrès notables réalisés par cette même Cour en techniques de cassation suite à sa réorganisation interne en vue de son exemplarité et sa crédibilité.

C'est dans ce souci aussi qu'il a été créé une Cour d'Appel à BURURI avec son Parquet Général et les justiciables de ce ressort ont poussé un ouf de soulagement.

La construction des bâtiments de la Cour Suprême est déjà très avancée et nous comptons l'inaugurer au cours de cette année judiciaire.

Par rapport à la Justice Juvénile, le Ministère de la Justice a fait de la Justice juvénile une des priorités de la réforme judiciaire en cours, en inscrivant dans sa politique sectorielle 2011-2015 la prise en compte d'un système de justice juvénile dans sa spécificité.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau Code Pénal a été adopté, introduisant des dispositions allant dans le sens d'une justice juvénile restauratrice conformément aux principes de la convention Internationale des Droits de l'Enfant, dispositions mises en œuvre depuis la promulgation du nouveau Code de Procédure Pénale en Avril 2013.

C'est dans ce cadre aussi qu'une Cellule Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant (CNPJE) et un sous-groupe thématique ont déjà été mis en place, que des sections et chambres spécialisées pour mineurs et violences basées sur le genre ont été rendues fonctionnelles dans tous les Parquets et Juridictions du Pays.

Bien plus, de nouvelles mesures alternatives à la privation de liberté ont été introduites.

Par ailleurs, un quartier spécial pour mineurs est déjà fonctionnel à NGOZI tandis que deux Centres de Rééducation pour Mineurs seront bientôt opérationnels à RUMONGE et à RUYIGI. Toutes ces réformes dans lesquelles s'est engagé le BURUNDI constituent une énorme avancée dans le domaine de la justice pour mineurs et nécessitent aujourd'hui d'être capitalisées.

Dans notre engagement pour une justice pénale humanisée, nous avons opté pour un changement de paradigme dans le sens de la peine en prônant non seulement la sanction mais aussi la réinsertion.

Ainsi, nous sommes entrain d'initier les travaux d'intérêt général comme alternative et substitution à l'emprisonnement. Quant à la libération conditionnelle, nous avons mis sur pied une commission permanente pour une meilleure application de la loi et gestion des prisons afin d'installer un processus et éviter d'agir l'ad hoc.

Nous saisissons par cette même occasion de remercier son Excellence le Président de la République pour la mesure de grâce dernièrement accordée à certains condamnés qui permettra de réduire d'environ 3000 prisonniers la population carcérale, améliorant par là même les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires du pays.

Aussi, dans le but de mieux gérer les priorités pénales, nous sommes entrain de réfléchir sur un document de politique pénale qui sortira très prochainement.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Honorables, Mesdames, Messieurs ;

Distingués invités, tout protocole observé,

Parmi les plus grandes réformes entreprises dans le secteur de la justice, il y a lieu de mettre un accent particulier sur l'introduction pour la première fois, du recrutement des nouveaux Magistrats sur concours et l'organisation de leur formation initiale.

A travers un processus de recrutement et de professionnalisation, 66 nouveaux Magistrats ont été sélectionnés en toute transparence parmi plus de 800 candidats en respectant tous les critères de résultats à l'examen et des équilibres constitutionnelles.

Outre la formation continue des Magistrats et Agents de l'Ordre Judiciaire en activité, le Centre de Formation Professionnelle de la Justice assurera aussi la formation de ses nouveaux Magistrats, développant des synergies de ce fait entre la formation initiale et la formation continue.

Ainsi, la professionnalisation, la transparence et le souci permanent de la performance seront les principes moteurs de notre système judiciaire grâce à ce processus mis en place.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Honorables, Mesdames, Messieurs ;

Distingués invités, tout protocole observé,

Parmi nos priorités, nous avons également fait notre Cheval de bataille la défense des intérêts de l'Etat tant à l'intérieur du pays comme l'Etranger.

En effet, avec l'instauration d'un sous greffe de la Cour de la Cour de Justice de la Communauté Est Africaine à Bujumbura, le nombre de ceux qui portent plainte contre l'Etat du Burundi devant cette Cour sous

régionale est allé croissant et contrairement à ce qu'une certaine opinion véhicule, le Burundi s'est sort très bien.

Sur le plan interne, l'Etat gagne plus de 70% des procès ; ce qui n'a pas toujours été le cas.

Toujours dans le cadre de défendre mieux les intérêts de l'Etat mais aussi dans le souci de renforcer la bonne gouvernance dans l'administration publique, nous saluons particulièrement la promulgation de la loi n°1/22 du 25 juillet 2014 portant réglementation de l'action récursoire et directe de l'Etat et des communes contre leurs mandataires et leurs préposés

Cette réglementation vise le rétablissement de l'Etat et de la commune dans leurs droits aussi longtemps qu'ils auront réparé un dommage causé à un tiers par la négligence ou l'imprudence de leurs préposés. Ceci a été dicté par le fait que l'Etat et ses démembrés perdaient énormément d'argent en indemnisant ceux qui gagnaient des procès contre eux suite aux mauvais agissements de leurs mandataires.

Afin d'améliorer toujours davantage nos performances, nous nous sommes fixés pour devoir l'évaluation constante des progrès effectués souvent dans des contraintes financières indicibles.

C'est dans cette perspective qu'une démarche de la revue de la politique sectorielle 2011-2015 est toujours en cours avec mise en avant des principaux défis de notre secteur.

Enfin, voudrions formuler le souhait d'une coordination renforcée avec tous les partenaires de la justice pour qu'en 2015 puisse déjà se dessiner une nouvelle politique sectorielle 2016-2020.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Honorables, Mesdames, Messieurs ;

Distingués invités, tout protocole observé,

Nous nous en voudrions néanmoins de clôturer notre propos sans exprimer notre profonde gratitude à l'endroit de nos Partenaires Techniques et Financiers avec une mention spéciale à la Coopération Technique Belge qui nous a toujours accompagné dans la réalisation de nos multiples projets.

Vive la Justice au BURUNDI !

Nous vous remercions.